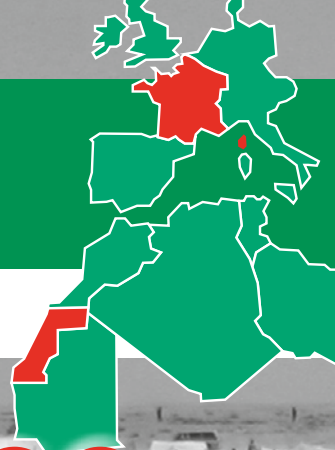


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Numéro 170 / 171 - Janvier à novembre 2016 - 3,50 € - bi-annuel



40 ans, résistance et solidarité

Quarante années aux côtés d'un peuple qui défend son droit et son existence avec détermination, sans jamais bafouer les valeurs que défend une association comme la nôtre.

Quarante années d'exil, de guerre, de séparation des familles, c'est une épreuve cruelle pour un peuple qui compte parmi ses jeunes des dizaines de prisonniers politiques ou qui en observe d'autres qui partent loin des campements de réfugiés ou du Sahara occupé, à la recherche d'un autre futur.

Du côté de notre association, nous tenons la distance ! Dans un pays comme la France, où ce conflit est négligé, où les intérêts puissants qui le relie au Maroc enferment ses responsables politiques dans un soutien inconditionnel aux thèses marocaines, nous publions régulièrement un journal, organisons de multiples formes de plaidoyers, politiques, culturels, juridiques.

Ce numéro va en témoigner ! À côté du traitement de l'actualité, nous avons recherché des photos d'hier pour nous souvenir. Quelques pages ne suffisent pas... Ne manquez pas pour compléter de consulter les archives du journal, sur le site www.sahara-info.org. C'est une mine pour vous lecteurs qui vous passionnez pour l'histoire et l'avenir du peuple sahraoui.

Régine Villemont, le 10 octobre 2016



Paris, 10/11/2010

Après le démantèlement du camp de Gdeim Izik, solidarité : rassemblements de soutien aux Sahraouis à Paris en novembre 2010.



Paris, 13/11/2010

Camp de Gdeim Izik ou camp de la liberté installé par les Sahraouis en octobre 2010. Il a compté jusqu'à 8000 tentes et 20 000 personnes. Démantelé le 8 novembre 2010.

P 2 : Entretien avec Monsieur Oubi Bouchraya, Représentant du Front Polisario en France

P 3-4-5 : Entre droits et intérêts particuliers, l'ONU balance par Gianfranco Fattorini

P 6-7 : Accords UE/Maroc : le combat du Front Polisario pour la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources par Christine Massemin

P 8 à 14 : 40 ans en images

P 15-16 : Un colloque à la Sorbonne sur le Sahara occidental par Sébastien Boulay et Francesco Corrales

P 17-18 : Interview de Hicham Mansouri, journaliste marocain par Nicole Gasnier

P 19 : L'été 2016 des enfants sahraouis en France

P 20 : Hommage à Mohamed Abdelaziz par Mohamed Sidati

Sahara info 170-171

Janvier - novembre 2016

Rédaction : Régine Villemont, Nicole Gasnier et Christine Massemin

Photos : Georges Bartoli, Colette Blais, Sébastien Boulay, Maurice Cuquel, Michèle Decaster, Claire Grenèche, Christian Hogard, Antony Jean, Claude Mangin, Daniel Mouton, Guy Peluau, Régine Peluau, Fabienne Rebérioux, Eva Tisseyre, Joëlle Toutain, Pierre Toutain, René Toussaint, photos villes du Mans, Gonfreville - l'Orcher, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Albi et WSRW (Western Sahara Resource Watch).

Mise en page : Mélyny Fourmy

Impression : Arbre aux Papiers

Imprimé sur papier recyclé - Le Mans

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis : Association des Amis de la RASD/France

bur.aarasd@wanadoo.fr

Sites :

www.sahara-occidental.com

www.sahara-info.org

www.ecrirepourlesliberer.com

Rencontre avec Oubi Bouchraya



Ambassadeur Oubi BOUCHRAYA BACHIR, représentant du Front Polisario en France

Monsieur le Représentant, vous êtes arrivé il y a seulement quelques mois en France, nos lecteurs seraient heureux de mieux vous connaître !

J'ai le grand honneur de faire partie de cette génération sahraouie qui a étudié et fut formée grâce au Front POLISARIO, dans un contexte de résistance et de lutte contre l'occupation marocaine. J'ai également l'honneur d'être à la tête d'une des plus importantes Représentations du Front POLISARIO à l'extérieur, ce qui démontre la justesse du pari de notre mouvement qui a misé sur la formation de ses jeunes. Le chemin de la résistance peut être encore long mais la victoire sera au bout de ce chemin. L'histoire a toujours rendu justice aux peuples résistants et il la rendra au peuple sahraoui, les promesses de notre victoire sont déjà là malgré l'intransigeance et l'arrogance de l'occupant, qu'il faut interpréter comme des signes de faiblesse et sans doute de la fin de son aventure coloniale dans notre pays.

Que pensez-vous de votre installation en France ?

Venir directement de deux ambassades dont les États reconnaissent la RASD, l'Afrique du Sud et le Nigéria, pour devenir responsable de notre Représentation en France donne, c'est vrai, le sentiment que la tâche va être difficile. Ces deux pays africains reconnaissent notre État en exil et nous soutiennent politiquement, ce qui n'est pas le cas ici, même si nous avons sur la France une appréciation nuancée suivant certains de ses gouvernements ou hommes politiques. La France est pour nous une grande démocratie, son peuple est connu pour son attachement à la justice et aux droits de l'homme. La mission ne sera pas facile, certes, mais je parie sur le peuple français, sur ses forces vives et ses organisations pour convaincre le gouvernement français qu'une solution démocratique est possible au Sahara occidental, que ce choix honorera et renforcera la France, en confortant le droit international et en soutenant les choix démocratiques dans la région nord-africaine.

Quelle est aujourd'hui votre diagnostic sur la situation ?

Ces dernières années, surtout depuis 2013, le Maroc est obligé de constater que le pari de Hassan II de jouer sur le temps et de faire durer ce conflit ne lui est plus favorable. La Communauté internationale n'accepte plus cette politique marocaine et, face à un conflit qui a trop duré, plaide davantage pour le choix du référendum et du respect des droits de l'homme. Le Maroc est en conflit ouvert avec l'ONU après avoir chassé la composante civile du territoire, et avoir refusé de rencontrer Christopher Ross, Kim Bolduc. Avec l'Europe, la décision du Tribunal de justice rejetant l'accord agricole entre l'UE et le Maroc, au motif que le Sahara occidental ne fait pas partie de son territoire, a poussé le régime marocain à mettre en cause sa coopération avec l'Union. Sur le plan africain, l'Union africaine est de plus en plus active dans la défense de nos droits. Un Représentant personnel, en la personne de l'ancien Président mozambicain Joachim Chissano, a permis à l'Afrique de parler d'une seule voix en faveur de notre peuple. Il s'est également exprimé en avril 2016 devant le Conseil de sécurité. Cette évolution politique inquiète le Maroc et le pousse à commettre des provocations, comme violer le cessez-le-feu ! Par exemple, son armée a pénétré dans le secteur de El Guerguerat, à la frontière mauritanienne, dans la zone dite « tampon » entre les territoires du Sahara que la Maroc contrôle et notre territoire libéré, pour tenter de modifier radicalement la situation. La riposte du Front POLISARIO ne s'est pas fait attendre. Nous avons immédiatement déployé des unités de notre gendarmerie dans cette même zone et avons signifié ainsi que nous étions prêts à relever tous les défis, y compris celui de la guerre si celle-ci venait à nous être imposée. Mais nous avons aussi redit notre volonté de poursuivre le processus de paix.

Que pensez-vous des démarches pressantes que le Maroc engage auprès de l'Union africaine ?

La demande d'adhésion du Maroc à l'Union africaine intervient dans le contexte que je viens de décrire, le pari sur le temps ne marche plus ! Je ne crois pas que le Maroc poursuive à travers cette initiative un objectif stratégique, compte-tenu de ses positions historiques à l'égard de l'organisation africaine. La non reconnaissance par le Maroc des frontières héritées de la période coloniale le met en contradiction avec les principes fondateurs de l'Union. Son objectif est plutôt tactique, visant à réduire la portée des positions exprimées au sein de l'UA vis-à-vis du conflit sahraoui. Le Maroc ne prenant pas l'Union africaine très au sérieux, était persuadé que son adhésion serait une simple formalité. Ses représentants sont venus en 2016 à Kigali dans cet état d'esprit, ce qui, naturellement, les a conduits à un échec. En septembre dernier, le Maroc a présenté officiellement sa candidature à la Présidente de la Commission, Mme Dlamini-Zuma, sa demande suit actuellement le processus normal d'adhésion. Nous connaissons les véritables intentions du Maroc et sommes convaincus qu'il n'acceptera pas de siéger aux côtés de la RASD. Son objectif est de créer la confusion et de diviser les membres de l'Union, c'est un réel danger pour l'UA. Mais nous sommes convaincus que les dirigeants africains ont suffisamment de sagesse pour agir de manière responsable et ferme face à une telle situation.

Une conclusion ?

Pour conclure cet entretien, je voudrais remercier l'AARASD, pour cette opportunité de m'exprimer dans sa revue, et pour avoir accompagné depuis le début du conflit la lutte du peuple sahraoui. Nous sommes confiants que les Français sauront bien comprendre la nature de ce conflit et nous sommes sûrs de leur solidarité avec la cause juste de notre peuple. En grande urgence, il faut transmettre le message du peuple sahraoui, faire entendre sa voix, faire comprendre ses souffrances, ses espoirs et sa résistance héroïque, à tous les Français. C'est notre mission et notre combat, tous unis !

Entre droit et intérêts particuliers, l'ONU balance

Bien qu'épinglé par les experts indépendants et les instances judiciaires internationales sur la question des droits humains au Sahara occidental, le Royaume du Maroc jouit toujours de la protection bienveillante de la France.

Les débats au sein des organes subsidiaires de l'Assemblée générale de l'ONU - le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (dit Comité des 24) et la quatrième Commission (Questions politiques spéciales de décolonisation) - donnent l'opportunité à des représentants du peuple sahraoui et des ONG internationales de témoigner des graves et persistantes violations de libertés et droits fondamentaux perpétrés par le Royaume du Maroc dans le territoire du Sahara occidental. Mais l'article 12 de la Charte de l'Organisation empêche l'Assemblée générale de prendre une quelconque initiative aussi longtemps que le Conseil de sécurité est saisi de la question du Sahara occidental.

C'est dans ce cadre donc que se joue l'avenir du peuple sahraoui et celui de son territoire, occupé depuis 40 ans par le Royaume du Maroc.

Le rôle du Secrétaire général de l'ONU

Le retrait unilatéral de l'Espagne du « Sahara espagnol », signifié au Secrétaire général de l'ONU le 26 février 1976, immédiatement après le décès de Franco, a eu pour principale conséquence que le Sahara occidental est aujourd'hui le seul territoire non-autonome listé par le Comité des 24 à ne pas avoir de puissance administrante reconnue. Depuis 1976, l'Organisation des Nations Unies est donc investie d'une responsabilité particulière à son égard.

Après avoir condamné à plusieurs reprises l'occupation du territoire par le Royaume du Maroc, et avoir invité ce dernier à mettre fin à cette occupation, les membres de l'ONU ont finalement décidé, en 1991, de créer la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara occidental (MINURSO) dotée d'un double mandat : assurer le cessez-le-feu entre les belligérants, d'une part, et, d'autre part, assurer au peuple sahraoui le plein exercice de son droit à disposer de lui-même à travers l'organisation d'un référendum, conformément aux principes et normes du droit international. Au long des 25 dernières années, les

différents Secrétaires généraux qui se sont succédé, ainsi que leurs Envoyés personnels, se sont efforcés d'amener à la table des négociations les deux parties, afin de parvenir à organiser le référendum. L'ancien secrétaire d'État des États Unis, James Baker, avait réussi à faire accepter son Plan à la fin des années 1990, mais, finalement, le processus a dû être interrompu ; dans un premier temps, ce fut à cause du refus par le Maroc des listes de votants composées par le groupe d'experts mandatés par le Secrétaire général de l'ONU, et, ensuite, en raison de son rejet d'une solution de transition. Récemment encore, les autorités marocaines ont fait obstruction au travail de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Christopher Ross. Dans son rapport à l'Assemblée générale de 2014, Ban Ki-Moon a manifesté sa préoccupation de voir les négociations dans l'impasse.

Avec la continuation de la situation d'occupation coloniale, la question des droits de l'homme a pris une dimension de plus en plus importante. Au sein du Conseil de sécurité, la France fait obstinément obstacle à l'élargissement à la surveillance des violations et à la promotion et protection des droits humains du mandat de la MINURSO ; il appartient donc au Secrétaire général de mettre en place les moyens adéquats pour assurer aux populations originaires du territoire non autonome du Sahara occidental, dépourvu de puissance administrante, le respect de leurs libertés et droits fondamentaux. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur un de ses Secrétaires généraux adjoints, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

La société civile sahraouie s'est dotée depuis janvier 2014 d'une Commission nationale des droits de l'homme (CONASADH) active dans le territoire occupé à l'ouest du mur comme dans la zone libérée et dans les camps de réfugiés de Tindouf (Algérie). Pourtant, sans chercher à rencontrer la CONASADH, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme (Navanethem Pillay) a invité les autorités marocaines nationales et les autorités locales, lors de sa visite au Royaume en mai 2014, à coopérer pleinement avec le Conseil national des droits de l'homme marocain (le CNDH). Ce, pour qu'il puisse promouvoir et protéger efficacement les droits humains au Sahara occidental. À la même occasion, la Haut-Commissaire a également offert une assistance technique aux deux bureaux régionaux du CNDH situés dans le territoire occupé (Laayoune et Dakhla)...

Ainsi donc, l'ONU apporterait son soutien aux institutions de la puissance qui occupe le territoire non-autonome du Sahara occidental - dépourvu de



La tour de l'ONU à New York

puissance administrante -, tout en ignorant les institutions créées par le peuple sahraoui assujéti à l'occupation et contraint à l'exil.

La mission technique dont la mise en place a été décidée lors de la visite de la Haut-Commissaire permettra-t-elle de renforcer la protection et la promotion des droits humains dans le territoire du Sahara occidental ?

Pour l'heure, on constate que le Secrétaire général n'assume pas pleinement la responsabilité particulière de l'ONU dans le seul territoire non-autonome au monde qui soit dépourvu de puissance administrante ; territoire qui se trouve sous l'occupation du Royaume du Maroc, lequel ne facilite d'aucune manière le travail de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, ni celui du Représentant spécial et Chef de la MINURSO.

Au mois d'avril 2015, suivant la recommandation faite par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Conseil de sécurité s'est félicité, à l'instigation de la France, des « récentes mesures et initiatives prises par le Maroc à cet égard pour renforcer les commissions du Conseil national des droits de l'homme à Dakhla et Laayoune » !!

La Mission technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Composée de trois fonctionnaires des droits de l'homme, la Mission a pu séjourner pendant une semaine au mois d'avril 2015 dans le territoire occupé du Sahara occidental et pendant une semaine au mois d'août 2015 dans les camps de réfugiés de Tindouf (Algérie).

Le propre des missions techniques étant qu'elles se tiennent d'un commun accord entre toutes les parties concernées, dans le but d'évaluer les besoins en matière de protection et promotion des droits humains, aucun rapport de mission ne sera publié. On peut néanmoins relever que lors de la visite dans le territoire occupé,



Mhamed Khadad (Front Polisario) et Zeid Ra'ad Al Hussein (Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies). Genève, 07 janvier 2016

qu'avec celle de la Clinique des droits fondamentaux de l'Université de Caen Basse-Normandie. Dans ce rapport, fort documenté, il est rappelé que la Cour Internationale de Justice (CIJ) avait affirmé que « les obligations de l'État partie en vertu du Pacte s'appliquent à l'ensemble des territoires et des populations qui sont effectivement sous son contrôle ». Dans le cas du Sahara occidental, cela veut dire que même si l'Assemblée générale de l'ONU, la CIJ et l'Union Africaine n'ont jamais reconnu la souveraineté du Maroc sur le territoire non-autonome du Sahara occidental, le Royaume est cependant tenu, dans le cadre de son occupation du territoire, de respecter ses obligations découlant du Pacte.

La première de ces obligations vient de l'article premier du PIDESC qui stipule que « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ».

Or, malgré les déclarations réitérées des autorités marocaines, la CIJ avait rejeté expressément, en 1975 déjà, les revendications territoriales du Maroc (et de la Mauritanie) et conclu que l'application du droit à l'autodétermination suppose « l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire ». Quant à l'Assemblée générale des Nations Unies, elle avait spécifié dès 1960, avant l'adoption des deux Pactes, « qu'un territoire non autonome a atteint la pleine autonomie: (a) quand il est devenu un État indépendant et souverain, (b) quand il s'est librement associé à un État indépendant, (c) quand il s'est intégré à un État indépendant » (Résolution 1541). Ainsi donc, si la proposition d'autonomie avancée par le Royaume du Maroc peut être considérée comme une option offerte au peuple sahraoui, elle ne peut pas être la seule.

D'autre part, l'occupation du Sahara occidental s'accompagne d'une exploitation unilatérale de ses ressources naturelles, alors même que le deuxième alinéa de l'article premier du Pacte stipule que « tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles ». Une puissance administrante d'un territoire non-autonome ne peut exploiter les ressources naturelles extraites dudit territoire qu'après avoir obtenu le consentement préalable et éclairé de sa population ou de ses représentants, et dans le but de son développement. En l'occurrence, le Royaume du Maroc, apparemment convaincu de son bon droit, passe outre ce consentement.

En sa qualité de puissance occupante, il pourrait arguer de la possibilité offerte par les Conventions de Genève de financer le coût des troupes d'occupation par l'exploitation des ressources du territoire

occupé. La question est de savoir si les recettes totales ainsi obtenues ne dépasseraient pas largement un tel coût... En réalité, le Sahara occidental est considéré comme un territoire non-autonome sous occupation (donc sous contrôle) du Royaume du Maroc qui, comme l'a rappelé la CIJ, est tenu d'appliquer les dispositions du Pacte également au Sahara occidental.

Dès 1994, les experts du Comité des droits économiques, sociaux et culturels exprimaient leurs inquiétudes concernant la non application du droit à l'autodétermination au Sahara occidental. L'année dernière encore, dans leurs Observations finales, les membres du Comité ont réitéré leur préoccupation relative à l'absence de solution et se sont inquiétés du fait que la participation des Sahraouis à l'exploitation et à l'utilisation de leurs ressources naturelles n'a pas été respectée.

Le rapport alternatif présenté par le groupe d'ONG a permis aux membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de saisir également la portée de la discrimination dont fait l'objet le peuple sahraoui sur son propre territoire, dans les domaines de l'accès à l'éducation, de l'accès au travail, des conditions de travail, des conditions salariales, quand il ne se voit pas nier tout simplement ces droits fondamentaux que sont le droit à l'éducation et le droit au travail. En rappelant les observations faites par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les droits culturels lors de sa visite en 2013, ce même rapport d'ONG a permis aux experts du Comité de se rendre compte de la vision biaisée de l'histoire qui est donnée aux enfants sahraouis par l'occupant marocain, et des réalités discriminatoires dans les écoles au Sahara occidental, qui contribuent au développement des stéréotypes racistes et attisent les tensions ethniques.

D'une manière générale, le Comité a demandé au Royaume du Maroc de fournir, dans son prochain rapport périodique, des informations détaillées sur la jouissance par les Sahraouis de tous les droits consacrés par le Pacte. Il a en particulier recommandé au Royaume de prendre des mesures pour respecter les droits des réfugiés sahraouis à leur retour, d'assurer que les Sahraouis puissent jouir de l'accès à l'emploi, aux services sociaux, aux soins de santé et à l'éducation, en particulier à l'enseignement universitaire, de manière à leur permettre de jouer un rôle utile dans une société libre. Le Comité a aussi recommandé au Royaume du Maroc de prendre des mesures pour garantir aux Sahraouis la jouissance pleine de leur droit de participer à la vie culturelle, et de prendre des mesures additionnelles pour protéger la diversité culturelle et permettre aux Sahraouis de préserver, de promouvoir, d'exprimer et de diffuser leur identité, leur histoire, leur culture, leur langue, leurs traditions et leurs coutumes.



Le Comité des droits civils et politiques, à l'ordre du jour en octobre 2016

Les 24 et 25 octobre derniers, ce Comité a évalué le rapport soumis par le Royaume du Maroc avec 7 ans de retard, ce que le Président du Comité n'a pas manqué de regretter.

Au cours des 6 heures d'échanges entre la délégation marocaine, conduite par Mahjoub Elhaiba (Délégué Interministériel aux Droits de l'Homme), et les membres du comité, il a été longtemps question des violations des droits de l'homme au Sahara occidental.

Il faut souligner que ce Comité a pu bénéficier de la contribution d'un rapport alternatif soumis par un groupe d'ONG, et préparé avec l'aide de la Clinique juridique des droits de l'homme de la Faculté de droit de Cornell University (États-Unis). En outre, plusieurs rapports alternatifs ont été soumis par des ONG sahraouies ou internationales. Pour la première fois, la Commission Nationale Sahraouie des Droits de l'Homme (CONASADH) a elle aussi donné un rapport alternatif portant sur le droit à l'autodétermination qui a suscité l'intérêt des membres du Comité.

La délégation marocaine a longuement présenté les politiques de développement et d'intégration mises en œuvre au Sahara occidental par le Royaume « afin qu'il recouvre son intégrité territoriale ». Ce à quoi les membres du Comité ont répondu en demandant de quelle manière le Royaume comptait laisser choisir le peuple sahraoui entre les trois options prévues par la résolution 1541 de l'Assemblée générale et applicables à tout processus de décolonisation : indépendance, association à un État existant, intégration à un État existant.

De plus, les membres du Comité ont longuement insisté sur les violations des libertés d'association et de manifestation pacifique dans le territoire non-autonome, de même que sur les arrestations arbitraires, la pratique de la torture et celle de la détention dans des lieux tenus secrets.

Enfin, les membres du Comité ont également questionné la délégation marocaine sur les raisons du grand nombre d'élus et d'observateurs étrangers refoulés ou expulsés du Maroc et du Sahara occidental. Il faudra lire attentivement les Observations finales à l'examen du rapport du Royaume du Maroc que le Comité publiera prochainement.



Une nouvelle orientation ?

Les décisions prises au niveau de l'Union Européenne au cours du mois de décembre 2015, tant sur le plan juridique que sur le plan politique, ont une grande valeur dans leur domaine respectif.

Le 10 décembre 2015, le Tribunal de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a décrété que l'accord commercial portant sur les produits agricoles et de la pêche souscrit par l'UE et le Maroc ne devait pas s'appliquer au Sahara occidental, car ce territoire n'appartient pas au Royaume. Le Tribunal a donc proclamé l'annulation de l'accord. Suite au recours introduit par la Commission européenne, l'avocat général près la Cour de justice a confirmé la position du tribunal dans un avis remis à la Cour ; celle-ci statuera définitivement au cours du mois de novembre.

Le 17 décembre 2015, le Parlement européen a adopté un amendement à son Rapport annuel 2014 sur les droits de l'Homme et la démocratie dans le monde et sur la politique de l'UE en la matière. Cet amendement « demande que soient respectés les droits fondamentaux des Sahraouis, et notamment leur liberté d'association, leur liberté d'expression et leur droit de réunion ; réclame la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis ; demande qu'un accès aux territoires du Sahara occidental soit accordé aux parlementaires, aux observateurs indépendants, aux ONG et à la presse ; prie instamment les Nations Unies de doter la MINURSO d'un mandat en matière des droits de l'homme, à l'instar de toutes les autres missions onusiennes de maintien de la paix de par le monde ; soutient un règlement équitable et durable du conflit au Sahara occidental sur la base du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément aux résolutions des Nations Unies en la matière. »

Ce sont là des éléments nouveaux que le Représentant du Front Polisario a évoqué lors de sa rencontre à Genève avec le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, au début du mois de janvier 2016. Il faut espérer que Zeid Ra'ad Al Hussein, après avoir pris connaissance personnellement de tous les éléments juridiques, humanitaires et politiques de la question du Sahara occidental, saura trouver l'orientation nécessaire pour que le droit s'impose aux intérêts particuliers, de manière à ce que le peuple sahraoui puisse très prochainement exercer pleinement son droit à l'autodétermination.

Gianfranco Fattorini
Représentant de l'Association Américaine de Juristes (AAJ) auprès de l'ONU

Brèves

À FiSahara, la reconstitution du démantèlement de Gdeim Izik



Le festival du film international FiSahara se tenait dans le camp de Dakhla du 11 au 16 octobre 2016. Deux films français étaient annoncés, "Un mur dans le désert" d'Hervé Féron (2015) et "Dis-leur que j'existe - Une histoire sahraouie" de Manue Mosset (2016), qui a été présenté par Régine Villemont lors de la projection du 13 octobre en soirée.

Autour du Festival se tiennent des ateliers qui permettent d'échanger sur les luttes des peuples dans le monde et de former les jeunes Sahraouis aux techniques vidéo.

Et cette année une nouveauté : un grand jeu de rôle sur le thème du Camp de Gdeim Izik.

Dans un creux de dunes, près du Festival, la population sahraouie a reconstruit un mini-camp : de petites tentes de couleur sont dressées en grand nombre. Tout autour, les femmes, les enfants, des jeunes et des adultes se regroupent, se saluent, agitent des drapeaux et scandent des slogans pour la liberté et l'autodétermination devant la presse étrangère, majoritairement algérienne et espagnole. L'ambiance est joyeuse, festive, les couleurs des tentes et des mellafas éclatent sous le soleil. On remarque aussi beaucoup de bâtons, symboles de la résistance à venir...

Et soudain, c'est l'attaque. Les services de secours sahraouis s'avancent sirènes hurlantes. Les "soldats marocains" se précipitent vers les tentes, les gens fuient puis se regroupent pour résister, quelques feux sont allumés et dégagent une fumée très noire. Courses poursuites entre soldats et résistants. On ramasse un "blessé"... Les tentes sont mises à terre. Bien triste spectacle qui symbolise la fin du soulèvement pacifique de Gdeim Izik.

Dans cette commémoration du camp de Gdeim Izik de 2010, apparaissent clairement la vitalité et la résilience des Sahraouis. Ce soulèvement pacifique appartient désormais à leur histoire et devient un symbole fort de leur résistance.



Accords UE-MAROC : le combat pour la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles

Des accords en violation du droit international

Ces accords entre l'Union européenne et le Maroc sont au nombre de trois :

- Un accord d'association signé en 1996 et entré en vigueur en 2000. En octobre 2008, sous la présidence française de l'UE, le Maroc s'est vu reconnaître un « statut avancé ». Ce statut « vise à un approfondissement des relations politiques, une intégration au marché intérieur par un rapprochement réglementaire, une coopération sectorielle et une dimension humaine. »
- Un accord de libéralisation des produits de l'agriculture et de la pêche (« accord agricole ») adopté en 2012 – C'est contre la signature de cet accord que José Bové, le rapporteur, a bataillé pendant 3 ans.
- Un nouvel accord de partenariat dans le secteur de la pêche (« accord de pêche ») a été signé en juillet 2013 (après 4 années de rebondissements en raison d'une forte opposition au Parlement européen), et finalement ratifié en décembre 2013 par ce dernier.

Le Front Polisario saisit la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE)

« Depuis l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne, les dirigeants sahraouis se sont toujours opposés à l'inclusion du Sahara occidental dans les accords européens avec le Maroc » souligne Maître Devers, qui défend le dossier pour le Front Polisario à la CJUE.

Suite à la signature de l'« accord agricole » de 2012, le Front Polisario introduit une plainte contre cet accord auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. Il en fera de même contre l'« accord de pêche » signé en 2013.

La CJUE déclare l'illégalité de l'« accord agricole » de 2012

Le 15 décembre 2015, le Tribunal de justice de l'Union européenne annule cet accord au motif qu'il s'applique au Sahara occidental, territoire non autonome. C'est une victoire pour le droit international !

Devant la « grande colère » du Maroc, qui annonce geler ses relations avec l'UE suite à la décision du 15 décembre, le Conseil européen et la Commission européenne introduisent en avril 2016 un recours contre l'annulation de l'accord. 5 pays membres de l'UE soutiennent ce recours : la France et l'Espagne au premier chef, mais aussi l'Allemagne, la Belgique, et le Portugal. Le Maroc, lui, est représenté par la COMADER (Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural) rassemblant des associations de producteurs agricoles et agro-industriels marocains. L'audience à la CJUE a lieu le 19 juillet 2016. La décision est en attente pour novembre 2016.

En septembre 2016, l'avocat général de la CJUE rappelle le droit international

« Dans ses conclusions lues ce jour, l'avocat général Melchior Wathelet considère que le Sahara occidental ne fait pas partie du territoire du Maroc et que [...] ni l'accord d'association ni l'accord de libéralisation ne lui sont applicables ». De plus, « le Conseil a manqué à son obligation d'examiner tous les éléments pertinents des circonstances de la conclusion de l'accord de libéralisation [...] il aurait dû prendre en compte la situation des droits de l'homme dans ce territoire ainsi que l'impact potentiel de l'accord sur cette situation » (communiqué presse CJUE n° 94/16 du 13/09/2016). Bien sûr, le texte de 70 pages de l'avocat général, très technique, soulève plusieurs points juridiques toujours en débat. Mais une remarque attire l'attention du Front Polisario et des observateurs : l'avocat général estime, et ce en dépit des preuves apportées, que l'accord n'est pas appliqué au Sahara occidental !

Le débat juridique est cependant clarifié en faveur du Front Polisario

- Le Sahara occidental ne fait pas partie du territoire marocain.
- Le Maroc n'a aucun droit de souveraineté sur ce territoire non autonome ; il n'a non plus aucun mandat international pour



l'administrer (la notion de « puissance administrante *de facto* » à laquelle l'UE a fait semblant de croire n'existe pas juridiquement) ; le Maroc est donc une puissance occupante au sens du droit international humanitaire. (En droit, l'Espagne reste la puissance administrante *de jure*, mais elle a failli à toutes ses obligations depuis 1976.)

► Le Front Polisario, seul représentant du peuple sahraoui, est un mouvement de libération nationale doté de la personnalité juridique internationale.

Le combat juridique se poursuit

Même si le rappel du droit international a été très clair, des points juridiques restent en suspens.

La plainte du Front Polisario est-elle recevable ?

Le traité européen prévoit le recours en justice mais les conditions de recevabilité sont très strictes, et il faut juger si le Front Polisario est "directement" et "individuellement" concerné par l'accord contesté. Maître Devers rappelle que le droit à l'autodétermination englobe le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, et que d'autres mouvements de libération nationaux ont défendu les intérêts commerciaux des peuples non autonomes, par exemple le FLN lors des accords d'Evian et l'OLP lors des accords d'Oslo.

L'accord est-il appliqué au Sahara occidental ?

La déclaration de l'avocat général selon laquelle cet accord n'était pas appliqué au Sahara occidental a créé la surprise ! En effet, la Commission elle-même a fourni dans le dossier des éléments qui vont dans le sens de l'application, en particulier la liste des 140 exportateurs marocains implantés au Sahara occidental qui sont agréés au titre de l'accord d'association avec l'UE ! (Voir les entreprises et les produits concernés sur le site de WSRW : <http://www.wsrw.org/IFR>).

Sans compter que depuis l'annulation de l'« accord agricole » de 2012, aucun produit du Sahara occidental ne devrait être exporté vers l'Union européenne. Les violations sont cependant nombreuses. Tout dernièrement, la livraison, à Fécamp, d'huile de poisson venant du territoire occupé par le bateau Key Bay a attiré l'attention du public et des médias (voir l'article : « Et l'huile de poisson ? »).

Mise en garde aux entreprises françaises et internationales en activité au Sahara occidental

En parallèle à la plainte du Front Polisario auprès de la CJUE, deux procédures dans des tribunaux nationaux sont en cours :

- En France, à Tarascon, le syndicat de la Confédération Paysanne a engagé le 18 janvier 2013 un recours sur le terrain de la concurrence déloyale contre l'entreprise Idyl qui exporte des fruits et légumes depuis le Sahara occidental. Le Tribunal de Tarascon, saisi d'un problème de droit européen, a la possibilité d'interroger directement la Cour de Justice de l'UE à ce sujet (procédure en cours).

- Au Royaume Uni, contre ces accords UE-Maroc, Western Sahara Campaign (WSCUK) a porté plainte contre deux services publics, le Département pour l'environnement, les affaires alimentaires et rurales (DEFRA) et le fisc britannique (HMRC). Le 20 octobre 2015, la Haute Cour de justice a validé cette demande et jugé que des questions devraient être adressées à la CJUE quant à la validité de cet accord au regard de la loi de l'Union européenne. Le juge a suggéré qu'il était défendable de parler d'erreur manifeste dans l'interprétation du droit international par la Commission européenne !

En juin 2015, Mahmed Khadad, membre du Secrétariat national et coordinateur avec la Minurso, adresse une mise en garde solennelle aux entreprises : « Nombre d'entreprises ont cru pouvoir développer leurs activités au Sahara occidental en fonction d'autorisations marocaines, au motif que le Maroc serait "administrateur *de facto*". Or aucun texte de droit international ne donne un contenu à la notion d'"administration *de facto*". Il rappelle également que depuis l'adhésion du Front Polisario en juin 2015 aux Conventions de Genève, c'est maintenant le droit international humanitaire qui régit les relations entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario. Le Maroc est une puissance occupante et ne peut exploiter les ressources naturelles du Sahara occidental sans l'accord du Front Polisario, représentant légitime du peuple sahraoui.

Un exemple récent

Début octobre, Lifosa, qui avait renoncé en février 2016 à importer illégalement du phosphate du Sahara occidental, reçoit à nouveau une livraison en provenance de Fos Bou Craa. Par courrier, le gouvernement de la RASD lui rappelle le 4 octobre le risque juridique particulier des entreprises européennes impliquées dans l'importation des ressources du Sahara occidental, à la lumière de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne.

Il est intéressant de voir que dans un cas similaire, celui des territoires occupés palestiniens, le gouvernement français publie ce « conseil » sur le site France Diplomatie : « La Cisjordanie, Jérusalem-Est, la bande de Gaza et les hauteurs du Golan sont des territoires occupés par Israël depuis 1967. Les colonies sont illégales en vertu du droit international. En conséquence, il existe des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes. » **Qu'attend la France pour faire de même concernant le territoire occupé du Sahara occidental ?**

Et l'huile de poisson ?

L'association Western Sahara Resource Watch (WSRW) a donné l'alerte début septembre, lorsque le Key Bay a chargé une cargaison d'huile de poisson à El Aioun, puis s'est dirigé vers le port de Fécamp. C'est le groupe Olvéa qui aurait reçu le 15 septembre cette cargaison d'huile de poisson.

APSO (Amis du Peuple du Sahara Occidental) a interpellé la direction régionale des douanes du Havre le 9 septembre, et Un camion-citerne pour les Sahraouis, association du Havre, a adressé le 28 septembre 2016 au Président du groupe Olvéa le courrier ci-dessous :

Monsieur le Président du groupe Olvéa,
Le 15 septembre dernier, le tanker Key Bay (armement norvégien sous pavillon de Gibraltar) venant du port d'EL AYOUNE (Sahara occidental) a livré à votre groupe de l'huile de poisson.
Les douanes françaises n'ont pas, semble-t-il, contrôlé la provenance de cette cargaison, ce qui aurait permis d'en certifier l'origine.
Les côtes du Sahara occidental sont très poissonneuses et il est probable que tout ou partie de l'huile fournie a été fabriquée à partir de pêches effectuées dans ses eaux territoriales.
En 2012, l'État marocain a signé un accord avec l'Union européenne permettant des échanges commerciaux en les exonérant d'un certain nombre de droits de douane.
Le Front Polisario, seul représentant du peuple sahraoui reconnu par l'ONU, a alors déposé une plainte pour faire annuler cet accord, accord dénoncé par le Tribunal de l'Union Européenne par arrêté du 10 décembre 2015. En effet, le Sahara occidental, occupé illégalement par le Maroc selon les critères de la législation internationale, ne peut être inclus dans l'espace concerné par l'accord UE-Maroc.

Quelles conséquences pour la plainte du Front Polisario contre l'accord de pêche ?

Pour cette procédure, la réponse de Maître Devers est très claire : « Le Protocole de 2013 à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche de 2006 n'est pas un traité de libre-échange, mais un accord qui organise l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental par les pêcheurs de l'UE. Sur la base de cet accord avec le Maroc, les navires de l'UE pêchent dans les eaux sahraouies et exploitent directement les ressources halieutiques relevant de la souveraineté permanente du peuple sahraoui. En fait, les deux tiers des navires de l'UE autorisés à pêcher par le présent accord UE-Maroc opèrent exclusivement dans les eaux sahraouies.

En tant que seul représentant du peuple sahraoui pour l'exercice de son droit à l'autodétermination, ce qui inclut son droit à la souveraineté permanente sur ses ressources naturelles, le Front Polisario est nécessairement concerné par les activités de pêche des navires de l'UE dans les eaux sahraouies » (<http://www.wsrw.org/a105x3584>).

Et maintenant ?

Quel que soit le jugement rendu par la CJUE en cette fin d'année, **désormais, les institutions européennes devront se confronter à la réalité : le Maroc occupe le Sahara occidental, il ne l'administre pas légalement.** L'UE devra appliquer le droit international, comme le font d'autres États (les États-Unis, mais aussi l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse au sein de l'AELE) qui commercent avec le Maroc en excluant le Sahara occidental de leurs accords.

Pour sa part, José Bové annonce que « L'UE devrait sans tarder prendre les mesures adéquates pour qu'aucun produit provenant du Sahara occidental n'entre illégalement sur le marché de l'UE en tant que produit marocain. »

Les décisions de justice rendues jusqu'à ce jour rappellent toutes que le Front Polisario et le peuple sahraoui exercent la pleine souveraineté sur les ressources naturelles du Sahara occidental. Il deviendra de plus en plus difficile pour le Maroc de s'opposer à ce droit international. Et l'on peut espérer, comme le fait remarquer Gilles Devers dans son entretien à WSRW qu'« en privant le Maroc des avantages économiques générés par son occupation illégale du Sahara occidental, l'avis de l'avocat général ouvre la voie vers l'autodétermination. »



Le navire citerne Key Bay, chargé d'huile de poisson en provenance d'El Aioun, dans le port de Fécamp le 16 septembre 2016.

Après le pourvoi en appel de la Commission européenne, l'avocat général de la Cour de Justice de l'Union a rappelé dans son avis du 13 septembre 2016 que le territoire du Sahara occidental ne pouvait et ne devait pas être inclus dans l'accord.

Nous nous sommes permis ce long rappel :

- pour vous informer d'abord de cette situation qui porte tort à la population sahraouie entière. Du fait de l'occupation marocaine, elle n'a pas accès aux richesses de son territoire et s'en trouve privée,
- pour qu'ensuite vous teniez compte de cette situation pour respecter les règles internationales qui permettront aux Sahraouis eux-mêmes de décider de l'organisation de l'exploitation de ces mêmes richesses. Signature d'un camion-citerne.

Le site du journal *Libération* s'est fait l'écho de cette bataille juridique pour la souveraineté du peuple sahraoui sur les ressources du Sahara occidental : "L'huile de poisson, arme juridique des Sahraouis", www.liberation.fr/planete/2016/09/16/l-huile-de-poisson-arme-juridique-des-sahraouis_1498405

Avec vous 40 années de solidarité

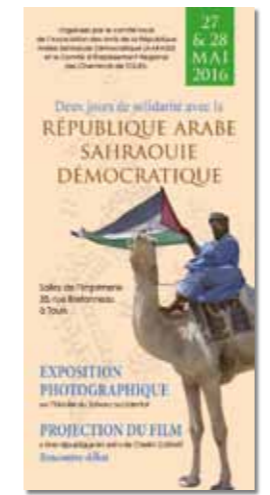
Les droits de l'homme du Trocadéro à République



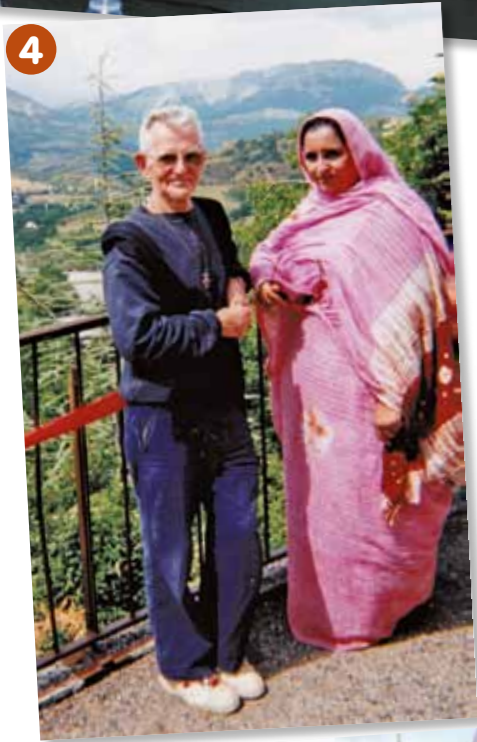
1-2 : Manifestation à Paris au printemps 1985, soutien à l'indépendance de la RASD et dénonciation des autorités françaises qui livrent toujours des armes au Maroc / 3 : 24 février 1990 : rassemblement au Trocadéro pour la libération des disparus sahraouis, les grands portraits de disparus, réalisés par Jacky Liégeois, donnent à ce rassemblement sur le parvis des Droits de l'homme encore plus de force / 4 : Février 1991 : nouveau rendez-vous au Trocadéro et lâcher de ballons. À chaque ballon, une carte pour ne pas oublier les disparus sahraouis ; par dizaines elles nous seront renvoyées avec un message de soutien. Bravo aux Éclaireurs de Loon-Plage à l'initiative de cette opération ! 92, 93, 94, etc., nous sommes régulièrement au Trocadéro en février, tous les disparus sahraouis n'ont pas été libérés / 5 : Quelques années plus tard, le 28 septembre 2013, rassemblement au Trocadéro en soutien aux prisonniers politiques sahraouis. Les jeunes Sahraouis de la seconde génération installée en France sont désormais très présents / 6 : Mars 2016, les prisonniers sahraouis du groupe dit de Gdeim Izik déclenchent une grève de la faim qui va durer 35 jours. Condamnés à de très lourdes peines en février 2013, ils veulent obtenir enfin justice. Avec les associations sahraouies et françaises, nous tenons à République une permanence en soutien et en plaidoyer.

Diversité des engagements

7 : Mai 1980, 20 jeunes Sahraouis sont accueillis dans la Sarthe pendant un mois par le comité local de l'AARASD. Au même moment, 100 autres jeunes sont accueillis à Belfort, Bourges, Marseille, etc. dans le cadre d'un programme humanitaire initié par l'AARASD, pour la première fois en Europe. Cet accueil n'a pas cessé depuis en France, en Italie, etc. et surtout en Espagne, qui a accueilli jusqu'à 9000 enfants, certains étés / 8 : Octobre 1994, délégation dite des 105 dans les camps de réfugiés. La majorité des comités locaux AARASD ou coordonnés dans la plate-forme s'y retrouvent. Parmi eux, le maire de Gonfreville l'Orcher, M. Le Mignot et Mme Garcia, adjointe au Havre. Avec Régine Villemont, ils saluent le Président Mohamed Abdelaziz / 9-10 : Rendez-vous obligatoire en septembre, la fête de l'Humanité à la Courneuve, le stand du Front Polisario est très visité, avec une fresque évoquant les campements de réfugiés (réalisée par Jacky et Matthieu Liégeois) / 11 : Mars 2016, le maire d'Ivry-sur-Seine, Monsieur Bouissou, et le comité 94 de l'AARASD reçoivent Monsieur Saleh, maire de Chdeira aux côtés du Représentant du Front Polisario, Oubi Bouchraya. Plusieurs villes du Val-de-Marne, Vitry-sur-Seine, Champigny, etc. soutiennent depuis les années 80 les initiatives du Polisario et de l'AARASD, accueil des enfants chaque été, projets dans les campements, conférences. Cette année, le maire d'Ivry a élu Naâma Asfari citoyen d'honneur de sa ville ! / 12 : Avril 2016, l'association de Seine-Maritime, « Un camion citerne » appelle à un rassemblement devant la sous-préfecture du Havre élus locaux et associations solidaires et des droits de l'homme pour soutenir les prisonniers sahraouis du groupe de Gdeim Izik en grève de la faim et protester contre l'expulsion de Joëlle Toutain par les autorités marocaines. Celle-ci accompagnait un groupe de juristes venus rencontrer à Rabat les avocats des grévistes. Remise d'un texte au sous-préfet / 13 : Le Comité local de Tours organise un week end de solidarité avec le peuple sahraoui, en partenariat avec le CER SNCF de Tours. Le CER SNCF de Tours accueillera un groupe de 7 enfants sahraouis dans leur centre aéré à Tours pendant une semaine, du 25 au 30 juillet 2016.



Nos partenaires



Projets dans les campements

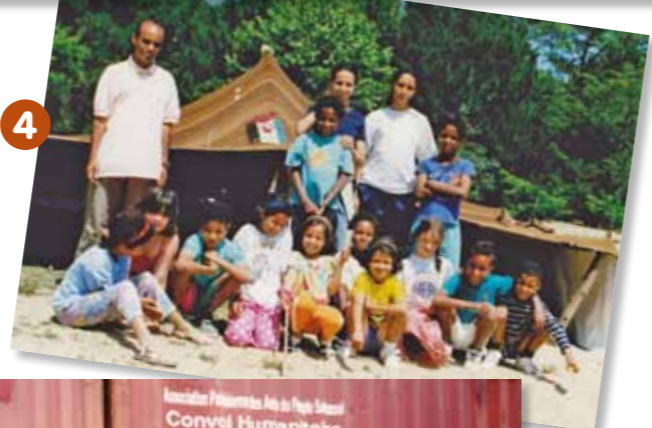
10 : En avril 1991, un petit camion financé par le CCFD et par les villes qui accueillent les enfants sahraouis, appelé « Camibus », est envoyé à Tindouf pour transporter les écoliers qui habitent loin de leur école / **11** : Années 90, la ville du Havre qui accueille les enfants sahraouis est en relation avec le campement de La Guèra. Elle répond positivement avec les militants locaux de la cause sahraouie à une forte demande exprimée par les habitants de La Guèra : un camion citerne pour amener de l'eau au camp. Un camion citerne est acheté, en partie au moyen d'une participation citoyenne, des centaines de petits camions sont vendus, et envoyés à La Guèra. Depuis, l'association locale « Un camion citerne » poursuit l'engagement : accueil des enfants chaque été, échanges avec La Guèra, plaidoyer local, etc. / **12** : De 1991 à 1996, trois promotions de jeunes femmes sahraouies sont venues à l'École Normale du Mans, suivre une formation d'institutrices de maternelle. Deux d'entre elles sont ici en 1992 avec leurs formatrices, dans une classe de l'École Normale. Plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui dans les campements directrices d'école maternelle ou conseillères pédagogiques / **13** : Depuis 2012, c'est un nouveau projet éducatif que l'AARASD a mis en place dans les campements : la formation des professeurs de français de collège. À la suite de l'association AGIRabod Bourgogne, avec l'association « Un camion citerne », les formateurs de français ont répondu à la demande du Ministère de l'Éducation de la RASD : former des professeurs de français pour préparer les collégiens à mieux poursuivre leurs études en Algérie. Cette formation est également assurée par les formateurs sahraouis de l'association ASPECF. Voilà, en mai 2016, les stagiaires qui viennent de passer leur examen terminal avec leurs deux formateurs, Pierre Toutain et Régine Pelau. Au début du projet, scène de classe avec Yvette Touzeau, autre formatrice / **14** : À partir de 1992, l'AARASD s'engage dans un ambitieux projet : contribuer à la fourniture de légumes frais dans les campements en aidant à la mise en culture maraîchère de 10 ha de jardins, dans la willaya d'El Aïoun où l'eau n'est pas loin. C'est un horticulteur sarthois, Henri Chaudet, qui conduira pendant près de 10 ans ce projet, cultures d'abord puis bergerie. Avec l'appui financier de la coopération française, du CCFD et de la Fondation France Libertés. Théodore Monod qui se rend dans les campements en avril 1995 baptisera ces jardins ! / **15** : Infirmiers et infirmières autour de Monique Baron, pour la conduite du programme mené par une association amie, Enfants Réfugiés du Monde - Pays de la Loire : Formation des personnels infirmiers, programme qui a fêté ses 20 ans en 2012 / **16** : La formation des animatrices sahraouies pour les crèches, les centres de loisirs ou la préparation des séjours en France des enfants a représenté, depuis les années 90, un engagement constant de l'AARASD et de ses partenaires, spécialistes de l'éducation populaire, Francas, Guides et Éclaireurs de France, Enfants Réfugiés du Monde. Ici, animatrices et jeunes sahraouis participent à des jeux, encadrés par les formatrices françaises appartenant au mouvement scout des Guides de France.



1 : Premiers contacts avec la Fondation France Libertés en 1991, lors d'un colloque aux Saintes-Marie-de-la-Mer. Madame Danielle Mitterrand a tenté de se rendre dans les campements en novembre 1990, pour développer un projet humanitaire porté par la Fondation. Mais elle a dû se soumettre à la raison d'État et renoncer à sa mission, qu'elle réalisera quelques années plus tard / **2-3** : Réunion au siège des Francas (Francs et Franches Camarades, mouvement d'éducation populaire spécialisée dans l'animation) de quelques uns des signataires de l'Appel pour un référendum au Sahara occidental paru dans *Le Monde* en 1999. On retrouve Théodore Monod, Anouck Grinberg, Danielle Mitterrand et Pierre Richard / **4** : En août 2001, Madame Khadija Hamdi, alors Présidente de l'Union des Femmes Sahraouies, est invitée par l'association des Guides de France pour fêter l'anniversaire de leur camp de Mélan ; à ses côtés le Père Loïc, prêtre qui avait été en poste à l'église d'El Aïoun, peu apprécié par les occupants marocains mais très proche de ses amis sahraouis / **5** : Les amis de Loon-Plage et de Gravelines viennent de faire partir un camion de matériel, destination : l'école d'El Aïoun. Leurs partenaires, Secours populaire et Éclaireurs de France sont aussi les nôtres. Depuis une dizaine d'années, Christian Hogard organise l'arrivée des enfants sahraouis au sein du « Village copain du monde » qui comptait cette année 450 enfants venus de 40 pays différents / **6** : Avril 2016, le conteneur affrété par le CER SNCF de Normandie arrive à destination pour équiper le centre sportif de Smara avec des vélos. Expression forte d'un partenariat engagé depuis 2012, qui a débouché en 2016 sur une démarche très concrète et très utile pour les jeunes ! Fournir des vélos en nombre, rassemblés grâce au personnel cheminot, pour le centre sportif de Smara. Démarche coordonnée avec celle de la FSGT qui assure depuis 2015 la formation des animateurs sportifs de Smara / **7** : 8 mai 2014, plaidoyer commun devant le mémorial de Caen avec les représentants du CER SNCF de Normandie, pour défendre l'application du droit international. Un des moments forts de la caravane solidarité organisée avec le CER en 2013 et 2014 / **8** : Dès 1976, la maison d'édition Harmattan est un partenaire précieux de l'association des Amis de la RASD. Son directeur Denis Pryn a publié depuis 40 ans très régulièrement l'essentiel des livres sur le Sahara occidental. Un des derniers livres, toujours en vente, écrit par Régine Villemont, constitue la mémoire de la solidarité française. Harmattan Paris a également permis la naissance de Harmattan RASD qui publie poètes et écrivains sahraouis / **9** : Avril 2004, forum pédagogique avec les partenaires français, espagnols, algériens de l'UJSARIO (Union de la jeunesse sahraouie) en présence de Mohamed Mouloud, secrétaire général de l'UJSARIO, de Bachir Mustapha Sayed, ministre de l'Éducation, et de Claude Mangin pour les Guides de France.

Solidarités avec le peuple sahraoui

Dans les campements, jumelages, conteneurs...



1 : Janvier 1982, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville du Mans, le maire, Robert Jarry et son adjointe Jeanine Rouxin signent avec le maire d'Houaouza accompagné du gouverneur de la wilaya de Smara, Abdelkader Taleb Omar, le jumelage Le Mans-Houaouza. Premier jumelage d'une ville européenne avec une daïra sahraoui. Daïra qui n'a pas été choisie au hasard, la première à être libérée dans le territoire du Sahara occidental après la Marche verte. 20 ans plus tard, le nouveau maire Jean-Claude Boulard poursuivra l'engagement de sa ville en inaugurant l'avenue d'Houaouza / **2 :** En 1989, la ville d'Albi signe un jumelage avec la daïra d'Um Dreiga. Ce nouveau jumelage ne se met en place que 7 ans après celui du Mans, tant les pressions officielles marocaines sont fortes sur nos autorités. Ces reconnaissances de fait de la RASD par des villes qui signent des contrats de jumelage avec des communes sahraouies sont insupportables pour la monarchie comme l'a été l'engagement de la Fondation France Libertés. Aux côtés du maire Michel Castel, le maire d'Um Dreiga et celui de Loon-Plage qui vient aussi de signer un jumelage avec Bir Enzarane. Jumelage rompu en 1995, suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe RPR, peu sensible au soutien d'une République en exil / **3 :** Confreville l'Orcher - J'Réfia, 23 ans d'amitié et de lutte : Le jumelage entre Confreville l'Orcher et J'Réfia remonte à 1993. Il a pour origine la rencontre du maire de l'époque, Marcel Le Mignot, avec un étudiant sahraoui, Mahmoud Dellal. Nous citons Marcel Le Mignot : « C'est ensuite la volonté de connaître les enjeux et la situation sociale et politique de ce peuple qui nous a amené vers un jumelage avec la ville de J'Réfia dont le campement algérien est situé dans la région de Tindouf. La découverte des conditions de vie de ces hommes, de ces femmes et enfants exilés, de leurs droits bafoués et notamment celui des peuples à disposer d'eux-mêmes, a été le ciment de notre détermination. » Et depuis nous avons multiplié les actions culturelles, humanitaires, financières et militantes comme la défense de la cause sahraoui à l'Assemblée nationale, à l'Assemblée générale des Maires pour la Paix à Hiroshima, ou à l'ONU. Et bien entendu, nous accueillons chaque été des enfants sahraouis pour un séjour à la montagne et en familles d'accueil. Cet engagement est celui des élus de Confreville l'Orcher, mais aussi de sa population à travers le Comité de Jumelage et d'Échanges Internationaux / **4 :** Les enfants de Hagunia reçoivent leurs copains argenteuillais sous la khaïma installée au centre de vacances de Saint-Hilaire-de-Riez en Vendée. La municipalité d'Argenteuil a accueilli les enfants sahraouis de 1987 à 2001. La nouvelle municipalité élue a coupé les liens avec la daïra de Hagunia, celle qui lui a succédé ne les a pas renoués / **5 :** Quelques années ont passé depuis la signature du jumelage entre la commune de Loon-Plage et la daïra de Bir Enzarane le 26 juin 1989 ! Le jumelage institutionnel n'existe plus, mais la solidarité avec le peuple sahraoui et ses enfants est toujours bien vivante autour des Éclaireurs et Éclaireuses du groupe Paul-Émile Victor ! En témoigne cette réunion de travail à Gravelines, dans le village Copain du Monde, avec le délégué général du scoutisme français, Monsieur Saad Zian / **6 :** En octobre 2000, les différents comités locaux et associations coordonnés dans une plate forme solidaire, avec Pharmaciens sans frontières qui fournit un équipement hospitalier complet, organisent le départ de deux conteneurs pour les campements. Démarches engagées régulièrement au sein des associations françaises qui accompagnent leurs projets et témoignent de la vitalité de la solidarité associative ou de celle émanant des villes amies et jumelées.

Dans les territoires occupés du Sahara occidental

7 : En octobre 2013, quarante familles sahraouies se sont rendues à Mehriz, dans les territoires libérés, aux limites du mur de la honte marocain, pour enfin enterrer leurs défunts, disparus depuis 1976, et pouvoir faire leur deuil avec ces corps retrouvés. La disparition forcée organisée par Hassan II dès 1975 a représenté un des aspects les plus cruels de cette guerre, touchant chaque famille. Nous avons été aux côtés des Sahraouis en organisant le parrainage des disparus comme nous parrainons depuis 2012 les prisonniers politiques / **9 :** En octobre 2010, des milliers de familles sahraouies quittent la ville d'El Aïoun et installent petit à petit, à quelques km, un camp de tentes qui deviendra immense. Pendant un mois, elles s'y retrouveront pour être entre soi, discuter en liberté d'indépendance et construire un autre futur. Cette photo prise clandestinement par le photographe Tony Jean sera transmise aux participants à la Conférence européenne, qui se tient au même moment au Mans. Le camp sera brutalement démantelé par l'armée marocaine le 8 novembre, alors que partout ailleurs démarrent les mouvements du Printemps arabe / **10 :** 10 décembre 2013, les associations sahraouies de défense des droits de l'homme appellent à célébrer publiquement dans les rues d'El Aïoun la Journée internationale des droits de l'homme. Intolérable pour les forces d'occupation marocaine qui empêchent et répriment régulièrement toute expression publique sahraoui. Tout en étant soumises à l'arbitraire colonial, les associations sahraouies pour le respect des droits de l'homme contribuent à faire exister publiquement, depuis 1999, la mobilisation populaire en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance / **11 :** L'année précédente, au mois de novembre 2012, Christopher Ross, envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, recevait les responsables de ces associations dans les locaux de la MINURSO à El Aïoun, une première pour l'ONU / **12 :** Cette photo de femmes sahraouies réclamant toujours le retour de leurs fils, maris ou frères disparus a été prise lors de la dernière mission organisée par l'AARASD et le CORELSO dans le Sahara occupé, en juillet 2013. Deux voitures avec une douzaine de personnes ont sillonné le Maroc et le Sahara occidental de prison en prison, de rassemblements en réunions à la rencontre des Sahraouis en lutte contre l'occupation marocaine. Depuis plusieurs années, Claude Mangin-Asfari organisait de telles missions, permettant un contact direct avec les associations, les familles toujours très isolées. Présence militante aussi au moment des procès politiques qui n'ont pas cessé depuis 1999, conduisant en prison des dizaines de militants de l'autodétermination (voir le site www.ecrirepourlesliberer.com).

8
Des territoires sous contrôle, isolés du reste du monde
17 septembre 1991, quelques jours après le cessez-le-feu, Jacques de Barrin, envoyé spécial de son journal, *Le Monde*, est empêché de se rendre à El Aïoun par les autorités marocaines. La presse marocaine dénonce la presse française l'accusant « d'hostilité viscérale » à l'égard du Maroc. Le Sahara occidental occupé, interdit à la presse et aux observateurs depuis 1976, l'est encore en 1991, alors qu'un plan de paix vient d'être signé par le Maroc avec promesse de référendum. Une timide ouverture est observée après la mort d'Hassan II en 1999, mais depuis 2014, les interdictions d'entrer dans le territoire ou au Maroc se multiplient ; dernière en date, une journaliste envoyée par *Le Monde* à Dakhla et Claude Mangin-Asfari, empêchée ce 20 octobre 2016 de visiter son mari en prison.



1 : Ce mois de novembre 1991, à quelques semaines de l'application du Plan de paix, après le cessez-le-feu et l'installation de la Mission de Paix (la MINURSO), les associations européennes tiennent au Mans leur conférence annuelle. À la tribune, Pierre Galand, Président de la conférence, les élus du Mans et Jean-Pierre Cot, alors Président du groupe socialiste au Parlement européen. Cette conférence est marquée à la fois par un immense espoir et déjà par une inquiétude quant à la capacité de l'ONU à mettre en œuvre ses résolutions, tant l'installation de la Mission à EL Aïoun semble difficile / 2 : Quelques années plus tard, en novembre 1997, une autre conférence se tient en Normandie à Hérouville-Saint-Clair. La conférence commence au Mémorial de Caen. Sur la photo Madame Danielle Mitterrand, Pierre Galand et Francis Jacob, Président de l'AARASD / 3 : Euco 2003, la réunion est accueillie par les villes de Nanterre et de Vitry-sur-Seine / 4 : Avril 2005, associations françaises et européennes se retrouvent à Strasbourg pour un cycle de conférences avec l'intergroupe parlementaire du Parlement européen, Paix au Sahara occidental, et pour manifester dans l'enceinte du Parlement leur soutien au référendum d'autodétermination / 5 : Conférence au Sénat en février 2013 à l'initiative de l'association des Amis de la RASD avec l'appui du groupe EELV du Sénat et de son Président Jean-Pierre Bel. La conférence se tient en dépit des pressions de l'Ambassade marocaine qui ne souhaite pas de publicité sur le sujet des droits de l'homme au Sahara occidental alors que 23 militants sahraouis sont jugés par un tribunal militaire au même moment / 6 : Chaque année l'AARASD participe aux mobilisations de la Semaine de la Solidarité Internationale. Avec l'AFASPA et le CORELSO, elle invite des militants sahraouis du Sahara occupé ou des campements. En novembre 2012, nous sommes reçus par la Présidente France d'Amnesty International.

Les 2 et 3 juin 2016 s'est réuni à la Sorbonne un colloque international portant sur le thème de la recherche universitaire sur le Sahara occidental. Il a été organisé par Sébastien BOULAY, anthropologue, maître de conférences à l'Université Paris-Descartes-Sorbonne, et par Francesco CORREALE, historien, chercheur au CNRS et à l'UMR CITERES de l'Université François-Rabelais de Tours. Sahara Info les a interviewés sur ce colloque, ainsi que sur l'Observatoire universitaire international du Sahara occidental (OUISO) qu'ils sont en train de construire.



Sahara Info : Tout d'abord, pourquoi avez-vous souhaité organiser cette conférence, dans un lieu aussi emblématique que la Sorbonne ?
Lorsque nous nous sommes rencontrés en janvier 2015 au Mans, nous nous sommes dit qu'il était nécessaire que la « question » du Sahara Occidental retrouve une vraie place sur la scène académique française. Devenue confidentielle dans les centres de recherche français, à l'exception d'une petite minorité de chercheurs tels que, par exemple, Sophie Caratini ou Raoul Weexsteen au cours des années 1980 et 1990, il fallait qu'elle redevienne un thème phare de la recherche en Sciences Humaines et Sociales sur le Maghreb. Il faut rappeler que la question s'était déjà posée en Espagne où la rupture du silence sur la question s'était faite, au-delà des initiatives individuelles, grâce à l'organisation des Journées des Universités Publiques Madrilènes sur le Sahara occidental, qui en sont cette année à leur 10^e édition. La France étant par ailleurs l'un des acteurs les plus décisifs du dossier à l'échelle internationale, (re)faire du Sahara occidental une question académique de premier plan nous semblait pouvoir faire bouger un peu les lignes en France et sensibiliser de nouvelles générations d'étudiants. Ce d'autant plus que nous avons pensé que la nécessité d'élargir le cadre de notre colloque aux chercheurs étrangers s'imposait pour susciter auprès des jeunes la naissance de nouvelles vocations.

lieu de la conférence a été important car, évidemment, dans l'imaginaire des chercheurs français et étrangers (et en partie dans la réalité), la Sorbonne incarne par son histoire et sa tradition la centralité de la production et de la transmission du savoir, notamment dans les Sciences Humaines et Sociales.

A l'issue du colloque et dans les semaines qui ont suivi, c'est bien ce que nos collègues ont retenu de cette manifestation : la satisfaction de s'être retrouvés tous ensemble, dans un climat d'échanges particulièrement serein.

Sahara Info : Pourquoi n'y avait-il pas d'universitaires sahraouis, ni même d'universitaires marocains, invités à cette conférence ?

C'est un choix que nous avons fait dès les premiers temps de l'organisation du colloque, organisation qui a pris 18 mois, car effectivement nous ne voulions pas que cette conférence internationale devienne une arène politique de plus. Nous voulions précisément sortir du débat militant classique où l'on n'entend que la voix officielle de tel ou tel camp, en recentrant les discussions autour de contenus scientifiques qui peuvent contribuer à améliorer la connaissance de la question et alimenter les discussions politiques. Le meilleur exemple de contribution académique directe à une question politique est sans doute le travail mené par la juriste américaine Sandra Babcock avec la Clinique du Droit à Caen. Nous pensons que le débat académique doit permettre à la question du Sahara occidental d'être reconnue comme une question centrale pour la compréhension non seulement du drame des réfugiés sahraouis, mais aussi des phénomènes de recomposition sociopolitique qui traversent toute la région maghrébine et ouest-saharienne.

Ce choix devait nous permettre de libérer la parole des chercheurs qui, dans des cénacles militants, voire politiques, n'ont pas cette liberté et s'autocensurent plus ou moins consciemment. Quand un chercheur travaille sur ce « terrain », il est forcément sensible à la situation des populations et se trouve inévitablement dans une forme d'engagement. Mais la difficulté pour nous est de parvenir à dissocier notre ressenti individuel d'une démarche scientifique qui exige un effort de distanciation permanent vis-à-vis du terrain et des problèmes très lourds des populations. Et effectivement, c'est un autre retour positif que nous avons eu de la part des participants : nous avons entendu des analyses nouvelles, originales, décomplexées sur des questions pourtant fort sensibles.

Évidemment, ce choix nous a beaucoup frustrés, y compris vis-à-vis de certains collègues marocains que nous aurions également souhaité entendre, mais nous pensons qu'il a été salutaire pour la qualité des discussions. Et nous serions tentés d'ajouter que cette absence des Sahraouis parmi les communicants a été en partie palliée par la présence de représentants d'acteurs importants de la société civile européenne et de quelques Sahraouis dans l'assistance, qui ont vraiment alimenté des discussions très riches avec les chercheurs. Car il va de soi que beaucoup d'acteurs issus de la « société civile » ont une connaissance profonde et parfois longue du dossier dont ce colloque ne pouvait surtout pas faire l'économie. Par ailleurs, il n'est pas totalement exclu que, grâce aux retours positifs obtenus de cette première expérience, on puisse prochainement convier des chercheurs et des intellectuels sahraouis et marocains à confronter leurs démarches et travaux, dans un esprit de construction d'une relation qui doit et peut aller au-delà du conflit.



Brèves

25^e Heure du Livre 2016



Du monde autour du stand de l'AARASD 72 qui, comme chaque année, proposait un vaste échantillon d'ouvrages sur le conflit du Sahara occidental, mais aussi et encore plus cette année, des recueils de poésie sahraouie édités dans le cadre d'une collaboration entre l'AARASD et l'Harmattan. Le poète

Limam BOYSHA, membre du groupe de poètes sahraouis hispanophones connu sous le nom de « Génération de la Amistad », venait pour la première fois en France à l'occasion de la sortie d'une anthologie bilingue rassemblée par la traductrice Mick Gewinner. Il était présent sur le stand le samedi après-midi ; il a ainsi pu discuter avec les visiteurs et a été interviewé par deux radios locales.

Le dimanche après-midi, dans l'espace associatif, un débat a été proposé aux visiteurs sur le thème de la poésie sahraouie en langue espagnole animé par Mick Gewinner et Sébastien Boulay, débat émaillé de lectures de poèmes. Les auditeurs semblaient très satisfaits de découvrir la richesse et la singularité de la culture sahraouie ; cela les a aussi conduits à se poser des questions sur ce peuple qu'ils connaissaient peu ou pas et à vouloir en savoir plus sur son histoire et les dernières évolutions du conflit.

Maman d'un été au Mans !



Enfants et animateurs sahraouis se joignent à nous pour se souvenir de leur chère Simone, leur « maman d'un été au Mans » depuis tant d'années. Elle nous a quittés ce 3 juin 2016,

et nous en sommes bien tristes. Elle nous manque à tous.

La presse officielle marocaine est inquiète !

Les États-Unis s'intéressent à nouveau au Maroc. La Conseillère politique de l'Ambassade US à Rabat, chargée des droits de l'homme, Heather Chase, se rend ce 27 octobre à El Aïoun. Elle y rencontrera entre autres les responsables des associations sahraouies des droits de l'homme. On aimerait que nos diplomates en poste à Rabat soient aussi attentifs ! Deux Françaises ne viennent-elles pas d'être expulsées ces derniers jours voire interdite d'entrée ?

Calendrier

Ministère de l'éducation de la RASD, 12 octobre 2016 : Renouvellement de la convention pour la formation continue des professeurs de français (Ministère, ASPECF et AARASD)

EUCOCO, 41^e édition à Vilanova, Espagne : Les 18-19 novembre 2016

Assemblée générale de l'AARASD : 28 janvier 2017

Hicham Mansouri : « Avec le recul, j'apprécie cette ouverture sur une autre culture que la mienne »

Journaliste marocain exilé en France, Hicham Mansouri a travaillé pour le journal Machahid, pour Free Press Unlimited puis pour International Media Support. De 2013 à 2015, il a dirigé les programmes de l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation. Après avoir purgé dix mois de prison, il est actuellement poursuivi pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État ».

Dans cette interview, il livre son état des lieux de la liberté de la presse et des droits humains au Maroc, il parle de son adolescence à El Aïoun et de sa rencontre avec les détenus sahraouis de Gdeim Izik quand il était en prison à Salé.

Comment a commencé la répression contre toi ?

Le premier épisode a eu lieu le 24 septembre 2014. J'étais en réunion avec l'historien Maâti Monjib à l'hôtel Ibis à Rabat. Nous travaillions sur un projet autour des médias des droits de l'homme en partenariat avec la Fondation allemande Friedrich-Naumann pour la liberté. Quand, à la sortie de l'hôtel, je me suis fait agresser par deux personnes qui m'ont tabassé dans la rue ; une troisième personne était restée pendant ce temps au volant d'une voiture dans laquelle ils ont ensuite filé tous les trois. J'ai déposé plainte. Il y avait une vidéo surveillance de l'hôtel qui montrait la dite voiture. Mais ma plainte n'a pas été retenue.

Les deux conférences internationales que nous préparions ont été interdites à l'hôtel où elles devaient avoir lieu. Nous avons dû les tenir dans le local de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH).

Deuxième épisode : le 17 mars 2015. Depuis plusieurs mois, je me sentais l'objet d'une surveillance, mais rien de plus. Il était 9 h du matin, j'étais à mon domicile à Rabat. Une jeune femme que je connaissais depuis peu venait d'arriver chez moi. À peine 5 minutes après, une masse de 10 hommes en civil ont défoncé ma porte et ont pénétré à l'intérieur. Ils m'ont mis entièrement nu de force et m'ont poussé sur le lit avec la jeune femme. Ils étaient rentrés avec 3 caméras et ont filmé la scène. Puis ils m'ont obligé à quitter mon domicile avec seulement une serviette nouée autour de la taille et les menottes aux poignets, devant mes voisins. J'ai été emmené en prison au milieu de détenus agressifs, maintenu dans l'obscurité et le froid. J'ai subi un interrogatoire pendant 2 jours ; ils m'accusaient de « tenir un local de

prostitution », mais leurs questions portaient à 90 % sur mes activités de journaliste et de militant pour un journalisme citoyen. J'ai découvert que j'avais été mis sur écoute depuis le 12 janvier 2015, soit depuis 2 mois.

Lors du procès, les policiers ont dit qu'ils étaient venus chez moi en raison d'une plainte d'un voisin (concernant ma tenue d'un « local de prostitution »), ce qui était faux, et le gardien de l'immeuble a dénié devant le juge qu'il ait dit que je tenais un bordel... J'ai été condamné à 10 mois de prison.

Troisième épisode : août 2015. Après 5 mois d'incarcération, la Brigade nationale de la Police judiciaire (l'élite de la police marocaine) est venue m'alpaguer dans ma cellule, disant qu'elle m'emmenait au tribunal pour « interrogatoire de routine ». Cet interrogatoire, qui eut lieu à Casablanca, avait pour cadre une autre affaire, une affaire d'« atteinte à la sécurité intérieure de l'État », dans laquelle étaient impliquées avec moi 6 autres personnes, en raison de notre collaboration avec l'ONG néerlandaise Free Press Unlimited qui développait en juillet 2014 un projet de formation au journalisme citoyen avec l'application *Story Maker**.

Parmi les 7 personnes impliquées, 5 dont Maâti Monjib et moi-même sont donc poursuivies pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État » et risquent de 5 à 25 ans de prison (les 2 autres risquent 1000 euros pour avoir reçu de l'argent de l'étranger). Mais notre procès a été reporté 4 fois, la prochaine audience est annoncée pour le 26 octobre 2016.

Entretemps, j'ai été libéré en janvier 2016, après les 10 mois de ma précédente condamnation. Les 7 personnes inculpées dans cette seconde affaire sont toutes en liberté aujourd'hui. Mais les conditions d'exercice de cette liberté sont vraiment trop difficiles au Maroc, c'est pourquoi j'ai voulu demander l'asile ici en France.

Comment es-tu venu au journalisme ?

J'ai toujours exercé la satire, dès le collège, soit par le dessin, soit par l'écriture. C'était un moyen d'être plus fort que tous ceux, nombreux, qui étaient plus grands que moi physiquement... En 2001, j'ai créé un blog, Blatte Cafard, un peu satirique justement ; c'était pour moi un espace de liberté. Puis j'ai travaillé à partir de 2005 pour le journal arabophone *Machahid* avant de me lancer dans des études de journalisme.

Après avoir obtenu ma licence, je me suis intéressé au projet de l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation (AMJI), dont je suis devenu en 2009 chef de projet/directeur de programme. L'association n'a été reconnue qu'en 2011, un jour après les manifestations du 20 février...



Et c'est à partir de 2013 qu'est né le projet de développement du journalisme citoyen à l'aide de l'application *Story Maker*. Dans un pays comme le Maroc, où la liberté d'information n'existe pas vraiment, cet outil constituait un moyen alternatif pour informer. J'ai assuré la coordination du projet.

Quels sont tes rapports avec les Sahraouis ?

J'étais enfant dans un village du Sud Maroc, près de Ouarzazate. Il n'y avait pas de collège. Comme j'avais des oncles (réparateurs de radio) installés à El Aïoun, mes parents décidèrent de m'envoyer là-bas en 1993 ; j'avais 13 ans, je suis parti avec une chèvre.

J'ai découvert la ville. La population sahraouie était mal respectée par les « dakhilis » (les gens originaires du nord, de l'intérieur du Maroc). Il y avait beaucoup de bagarres, de violences dans les collèges et les lycées. Les élèves sahraouis écrivaient des slogans pro-polisario sur les murs. Le régime marocain répandait des idées fabriquées sur la population sahraouie, et des deux côtés on fantasmait sur l'autre bord. Il y avait aussi des ambivalences. Une

année nous avons eu un très bon professeur de mathématiques marocain, très respecté des Sahraouis car ouvert à leur culture, qui donnait des cours de soutien gratuits chez lui. Un autre professeur de maths s'est montré exécrable, obligeant les jeunes Sahraouis à réciter en cours le texte du « Serment de la Marche verte », *Kassam al massira*, par lequel on jure fidélité à l'esprit de cette marche, soit à la prise du Sahara par le Maroc...

J'ai appris le hassanya dans la rue et au collège. Il m'est arrivé de rester 2 années »

*Story Maker : application libre open source développée par The Guardian et Free Press Unlimited, enseignée dans des instituts publics et utilisée dans une quarantaine de pays ; elle permet aux journalistes citoyens de faire facilement des reportages (facilité de montage des images), avec de simples smartphones.

» Sahara Info : Quand on connaît le quasi-silence des médias et la position des autorités françaises sur le dossier, on se demande comment vous avez pu organiser un tel événement avec autant d'invités dans une université parisienne ?

Effectivement, nous étions persuadés que nous aurions les pires difficultés à organiser ce colloque. Mais étonnamment, presque toutes nos demandes de financements ont été satisfaites, et par des institutions de recherche ou académiques particulièrement prestigieuses, y compris par une instance internationale comme l'Agence universitaire de la Francophonie. Et ceci nous a beaucoup encouragés durant toute l'organisation de ce colloque. Ces soutiens institutionnels nationaux et internationaux ont immédiatement donné à notre projet la reconnaissance scientifique dont il avait besoin pour remplir ses objectifs. Par ailleurs, le soutien important de la région Ile-de-France a été la preuve qu'une réunion avec un contenu académique pouvait convaincre beaucoup d'acteurs en France. Et c'est très encourageant pour l'avenir.

Seules, les dernières semaines qui ont précédé le colloque ont été un peu tendues dès lors que nous avons appris qu'un groupe de juristes de la Faculté de sciences juridiques de l'Université Paris-Descartes organisait un colloque sur le « Sahara marocain » exactement aux mêmes dates que le nôtre. Plutôt que de tomber dans ce type de piège classique que l'on peut rencontrer en France dès que l'on veut parler du Sahara occidental, nous avons opté pour une position de réserve car nous savions que ce second colloque était organisé dans la précipitation, ce que reflétait un programme à la fois pauvre et très politique. Cette démarche agressive de nos collègues nous a au contraire procuré une nouvelle et magnifique illustration des stratégies

politiques de désinformation à l'œuvre au sein de l'université française sur le dossier du Sahara occidental.

Sahara Info : Quelles sont les perspectives ouvertes, selon vous, par ce colloque ?

Comme nous vous le disions, ce colloque nous a permis d'établir des ponts avec d'autres chercheurs, de donner vie à une communauté (embryonnaire pour le moment) de chercheurs et d'étudiants travaillant sur le Sahara occidental. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de mettre sur pied, sans tarder, un Observatoire universitaire international du Sahara occidental (OUIISO), qui nous servira :

- 1) à partager plus efficacement nos données,
- 2) à mieux communiquer sur nos programmes de recherche et nos publications,
- 3) à procurer aux acteurs du dossier (instances internationales, société civile, médias, etc.) de l'expertise ciblée à partir des compétences des membres de l'Observatoire (histoire, droits de l'homme, migrations, culture, éducation, etc.),
- 4) à promouvoir la recherche en Sciences humaines et sociales auprès des étudiants sahraouis et à les aider à constituer un réseau d'Observateurs sur le terrain, qui idéalement produirait des données sociodémographiques de qualité dont nous manquons cruellement aujourd'hui,
- 5) à essayer de penser à l'élargissement de nos réseaux aux collègues d'autres pays, notamment dans les universités africaines, impliqués d'une manière ou d'une autre sur cette question. Vous savez comme nous qu'il y a un vivier important d'étudiants sahraouis au Maghreb et en Europe, qu'il est urgent de mieux connaître et d'impliquer dans la recherche sur le Sahara occidental, ce qui sera l'une des priorités de cet observatoire.

Brèves

Expositions photos

Des expositions photos sont à la disposition des organisateurs de conférences, colloques, réunions-débats et autres manifestations autour de la cause sahraouie.



Camps de réfugiés de Dakhla 2015

- » « Sahraouis : Les exilés des sables » (2007)
- » « Sahraouis : Du sable, du savoir et l'espoir... » (2009)
- » « Front Polisario : des fusils face au mur » (2011)
- » « Sahraouis : retour sur Terre » (2015)

Pour ces 4 expositions, contacter Maurice CUQUEL : cuquel@gmail.com

- » Exposition sur la vie dans les camps de réfugiés sahraouis, une initiative du CER SNCF de Normandie.



Cette exposition a pu se faire à partir des photos réalisées par Georges BARTOLI, photographe-reporter qui a participé à une mission dans les campements réunissant des élus du comité d'entreprise et des membres de l'AARASD, en février 2015.
Contact : Eric VALLET : xvallet@aol.com

- » « Étonnantes femmes sahraouies : De la tradition à l'émancipation » (2016)
Exposition conçue par Moises PONCE DE LEON IGLESIAS
Aquarelles de Gaëtan PELHÂTRE.
Contact : bur.aarasd@wanadoo.fr

» de suite à El Aïoun sans revenir dans mon village natal. En fait, j'ai passé là-bas 3 années de collège et 2 années de lycée, et je m'y suis fait pas mal d'amis sahraouis ; puis j'ai quitté El Aïoun en 1998, pour y revenir encore en visite en 1999 ou 2000. Mais je n'ai retrouvé alors que quelques amis : l'éloignement nous avait séparés. Cette expérience de vie au Sahara m'a marqué. J'en ai gardé un très bon souvenir. Avec le recul, j'apprécie cette ouverture sur une autre culture que la mienne, une culture généreuse, où le sens de la parole donnée importe beaucoup. Peut-être que le souvenir de mon arrière-grand-père, un nomade qui s'est sédentarisé dans une oasis du Sud Maroc au début du XX^e siècle, y est pour quelque chose... Et puis j'aime le thé sahraoui, celui que l'on déguste au long du jour...

Et plus récemment ?
Le hasard a voulu que je retrouve les Sahraouis à la prison de Salé, lorsque j'ai accompli ma peine de 10 mois, de mars 2015 à janvier 2016. J'ai d'abord été enfermé dans une cellule pour prisonniers de droit commun, une cellule prévue pour 24 personnes mais où on était 41, avec des hommes très agressifs ; j'ai tenu pendant un mois, puis j'ai fait une grève de la faim de quelques jours, à la suite de quoi on m'a mis dans une cellule de 8 personnes ; j'ai été ainsi dans 3 différentes cellules de 8, jusqu'à ma sortie. Assez vite j'ai rencontré Bachir Khada, l'un des 21 prisonniers du groupe de Gdeim Izik, un jeune d'à peine 30 ans. Il est venu vers moi, en signe de bienvenue, avec un verre de thé. Il m'a mis en contact avec les autres Sahraouis, et m'a vraiment aidé. Il faut dire que les prisonniers sahraouis, bien organisés, avaient un vrai pouvoir à la prison de Salé, grâce au rapport de forces établi avec les gardiens. Ainsi, Bachir m'apportait un téléphone à chaque fois que j'avais besoin de joindre mon avocat ou un de mes proches. Avec les autres, il m'a aidé à sortir des cellules où j'étais, à prendre une place dans une salle pour suivre mon master. De mon côté, j'ai donné des cours de français pendant les 4 ou 5 derniers mois de ma peine à 5 Sahraouis : Abdallah Toubali, Mohamed Bourial, Mohamed Bani, Sid Ahmed Lamjayed et Abdallah Lekhfaoui.

L'affaire du Sahara, comment la vois-tu ?
En fait, comme beaucoup de Marocains, de jeunes en particulier, je n'en connais pas bien les tenants et les aboutissants, les enjeux historiques et politiques, ce qui se dit et se produit sur le plan international. Ce que je sais et qui me dérange profondément, ce sont les violations des droits humains, qui ont lieu régulièrement au Sahara. Au Maroc s'est développé un nationalisme fou, qui se résume à défendre le régime, et non pas la patrie. Unifier la patrie, ça pourrait être bien, mais en respectant la liberté des gens, soit exactement le contraire de ce que fait le régime. Non seulement je suis pour le droit à l'autodétermination de tous les Sahraouis - s'ils le souhaitent - mais aussi de tous les Marocains car la liberté est plus chère que la terre. Ce que je sais d'autre part, c'est que l'éducation/l'enseignement étaient en général très mauvais au Sahara lorsque j'y étais, or c'est cela qu'il faut développer avant toute chose.

Quel avenir pour le journalisme au Maroc, selon toi ?
La presse électronique, libre, se développe. C'est un véritable espoir. On a vu comment la manifestation fabriquée par les proches du cabinet royal contre le Premier ministre Benkirane et son parti le PJD a été démontée, ridiculisée par des vidéos qui montraient des participants avouant qu'ils ne savaient pas pourquoi ils étaient là, que c'était le caïd du coin qui leur avait payé le mouton de l'Aïd pour les inciter à venir... Ces images ont fait le tour des réseaux sociaux. Pour les médias étrangers, surtout lorsqu'il s'agit de filmer, il leur faut obtenir une autorisation du Ministère de l'information qui généralement n'arrive jamais. Et pour l'ensemble des médias nationaux, il y a le problème du financement. Celui-ci est un fort moyen de pression utilisé par le pouvoir - les bons journalistes sont chers. Il s'agit donc de trouver un modèle économique, des financements extérieurs, ne pas dépendre de l'aide de l'Etat. L'espoir existe, mais on ne peut pas être naïf, car le régime sait s'adapter...

Propos recueillis par Nicole Gasnier

Depuis 1980, villes amies et associations accueillent en France de 100 à 150 enfants sahraouis chaque été !

Cette année 2016, c'est encore 120 enfants qui ont été reçus par des villes jumelées amies et par des associations coordonnées par la Plateforme solidarité. L'engagement du Village Copain du Monde et de la ville de Gravelines se poursuit en 2016, 60 enfants accueillis pendant deux mois ! Nous avons reçu des uns et des autres plusieurs témoignages photos de ces séjours solidaires. Ces photos participeront à la mémoire de nos 40 années d'activité, puisque pendant près de 30 ans, l'AARASD a promu et coordonné ces accueils, un des principaux aspects de la solidarité française et de la connaissance de la lutte des Sahraouis.



À Rezé, les enfants apprennent le français en faisant du théâtre

À Lanester, les enfants ont été reçus à la mairie et ont participé à une fête locale



Au Mans, réception du petit groupe dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville



Avec l'association «Un camion citerne », les enfants sont allés « voir du foot » !



À Arès, les enfants sahraouis accueillis par le CE d'EDF/GDF, ont multiplié les activités !



À Gravelines, dans le village Copain du Monde, c'est à la fois la découverte de la campagne et la connaissance d'enfants venus du monde entier

Hommage à Mohamed Abdelaziz, Secrétaire général du Front Polisario (1976-2016), décédé le 31 mai dernier (*Extraits*)

« Pour avoir côtoyé cet homme pendant près de 50 ans, soit une vie, pour avoir travaillé et collaboré avec lui, bref pour avoir été compagnons d'une même lutte, je trouve une vraie consolation à donner aujourd'hui témoignage sur ce grand ami, malgré la douleur et l'émotion qui m'étreignent. »

« Sa constance et son exigence quant aux fondamentaux de la lutte du peuple sahraoui, malgré les épreuves, constituent un de ses traits admirables. »

« Mohamed Abdelaziz est venu à la cause sahraouie comme tout Sahraoui, en combattant, quand la disparition d'El Ouali Mustapha Sayed a laissé un premier grand vide, il a été poussé par ses compagnons – des hommes qui, au prix des larmes et du sang, « ont renversé les murs du passé et ouvert les portes de l'histoire », comme disait Pablo Neruda – à prendre la relève, alors que le peuple sahraoui était dans le désarroi. »



Mohamed Abdelaziz est reçu au Mans par le maire Robert Jarry en juin 1992. À leurs côtés, Jeanine Rouxin, adjointe aux relations internationales, Baba Sayed, Représentant du Front Polisario, Régine Villemont et de nombreux amis manceaux et sahraouis. La grande fresque réalisée par Matthieu et Jacky Liégeois, pour dire les liens tissés entre le peuple sahraoui et les solidarités en France, se devine au fond.

« Très vite il s'est forgé dans la lutte de son peuple. Tout le monde est unanime pour dire qu'il a été un homme de terrain ; il était de tous les combats, de toutes les batailles, il avait une conscience aigüe de la responsabilité qui lui incombait, se souciant y compris des questions les plus quotidiennes. Rien ni personne ne lui était indifférent. »

« Mohamed Abdelaziz s'est voulu bâtisseur d'une société tolérante, ouverte et démocratique. Et si le régime expansionniste marocain mène de son côté une politique de division, de guerre intérieure sale, allant de la propagande à l'intox, lui militait définitivement pour l'unité du peuple, qu'il considérait comme la plus précieuse des valeurs. »

« Par sa force, par son exemple, qui allaient bien au-delà des exigences de sa charge, il a acquis une très grande popularité : à preuve, l'émotion ardente qui s'est manifestée lors de son décès à travers toute la société sahraouie. »

« Il y a tout un peuple qui va continuer à porter l'étendard de la lutte, des générations futures qui reprennent le flambeau, et tes compagnons qui veilleront à ce que l'on poursuive la tâche combien ardue sans toi, à ce que cette ardeur qui s'est dissoute en toi vive parmi les tiens et dans ton peuple pour toujours. »

